

Urbanisme

Praille-Acacias-Vernet: un projet exemplaire de qualité

Le projet a suscité une forte adhésion autour de lui, notamment au niveau politique

Christophe Aumeunier
Secrétaire général de la Chambre genevoise immobilière (CGI)

Le Grand Conseil a accepté jeudi dernier à l'unanimité (89 oui, 0 abstention et 0 non) la loi permettant de changer l'affectation du périmètre. Il s'agit du plus important déclassement du canton par sa taille, mais aussi en termes d'enjeu urbanistique. En lieu et place d'une zone industrielle, une zone mixte permet désormais de construire 10 000 logements, des activités tels que des commerces, des cafés, des restaurants, des lieux culturels, des bureaux, et ce, en maintenant (selon les secteurs) une certaine activité industrielle peu gênante.

Le fort soutien politique donné au président du Conseil d'Etat, Mark Muller, pour aller de l'avant est significatif de l'adhésion qu'il a su créer autour de ce projet. C'est un succès très important pour l'avenir de Genève. Et c'est une grande satisfaction de constater que la première étape décisive et indispensable est intervenue dans le respect du délai proposé par le planning prévisionnel. Gageons que les échéances suivantes le seront également avec un plan directeur de quartier puis, sept plans localisés de quartier.

Le périmètre concerné dispose de 150 hectares qui vont véritablement changer d'affectation. Il s'agit d'un nouveau «morceau» de ville qui va se créer à l'orée de la ville actuelle. La Genève du XXI^{ème} siècle se développera sur une vingtaine d'années. Ainsi, il ne s'agit pas de raser le quartier, puis de le reconstruire. Il s'agit de procéder par touches, par opportunités et dans le respect des intérêts des entreprises industrielles à qui nous devons proposer de nouvelles localisations dans le canton. Si certaines resteront dans le PAV en rationalisant l'usage des surfaces qu'elles occupent, d'autres, qui génèrent des



Le périmètre du projet. Quelque 10 000 logements y seront construits. Diverses activités commerciales, industrielles et culturelles y verront aussi le jour. LAURENT GUIRAUD



Christophe Aumeunier
Secrétaire
général de la CGI

immiscions (bruits, trépidations, odeurs ou trafics marchandises importants), pourraient s'établir au Bois-de-Bay ou dans de nouvelles zones industrielles à créer à Bernex et à Colovray (zone des bisons).

Cela ne signifie pas non plus que les premières opérations ne pourraient pas débiter rapidement. En effet, un concours pourrait être lancé cet automne pour la réalisation d'un premier projet de logements. Cela donnera un signe fort de démarrage.

Le PAV est bien né

Alors que l'ancien ministre en charge du logement, Laurent Moutinot, issu des rangs de l'ASLOCA, ne voulait pas entendre parler du PAV pour y construire 10 000 logements, la Fédération des architectes suisse (Genève) a lancé un concours international d'urbanisme. Le résultat fut si saisissant quant à l'opportunité de faire évoluer le secteur que le projet a été repris, après les élections, par le nouveau Conseil d'Etat avec volontarisme.

Ainsi, c'est déjà un concours qui a initié le changement d'affectation. Cela a continué avec l'élaboration d'une image directrice, puis, dans

le cadre d'une multitude d'études actuellement en cours sur les sujets suivants non énumérés exhaustivement: étude de l'histoire du site, nature, biodiversité et paysage, géologie, hydrologie et renaturation, énergies, déchets et protection contre les accidents majeurs, urbanisme, espaces publics et espaces verts, économie, entreprises et logistique, et encore, mobilité (à pied, en vélo, en transports collectifs et individuels).

Avec un concours lancé en automne pour des logements, le souci de qualité est toujours réaffirmé: définir le meilleur pour viser la réalisation du meilleur. **C.A.**